



**HAL**  
open science

## Le problème de la représentation des groupes sociaux

Philippe Aldrin

► **To cite this version:**

Philippe Aldrin. Le problème de la représentation des groupes sociaux. Pratiques de la représentation politique, Presses universitaires de Rennes,, 2014. halshs-01758825

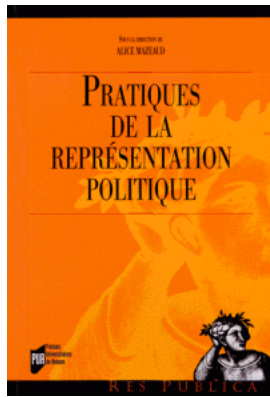
**HAL Id: halshs-01758825**

**<https://shs.hal.science/halshs-01758825>**

Submitted on 14 Apr 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Philippe Aldrin, « La représentation des groupes sociaux », in Alice Mazeaud (dir.), *La représentation politique en pratiques*, Rennes, PUR, 2014 (Introduction à la partie 3 : « La mise en forme des intérêts et des groupes sociaux »), p. 205-212.

## Le problème de la représentation des groupes sociaux

Philippe Aldrin

« Il ne rime pas à grand chose d'étudier le développement d'une communauté comme s'il avait lieu dans un vide sociologique »

Norbert ELIAS et John L. SCOTSON, *Logiques de l'exclusion* (1964)

« First, in what sense can something be considered as present although in fact it is not? And, Second, who is doing the "considering" »

Hanna PITKIN, *The Concept of Representation* (1967)

Dans les régimes pluralistes qui se sont institutionnalisés à partir du XIX<sup>e</sup> siècle sur le modèle du gouvernement représentatif, les partis politiques ont progressivement pris en charge et cherché à monopoliser la représentation politique des groupes sociaux. D'abord selon une logique classiste (parti des ouvriers, de l'ordre moral, etc.), puis à travers une offre davantage transclassiste apte à élargir leur base sociale et donc leur clientèle électorale. Structuré autour des entreprises partisans, le travail de courtage des intérêts sociaux vers l'espace de la décision politique a ainsi été préempté par les professionnels de la représentation<sup>1</sup>. Cette lecture largement admise du problème, conçue à partir des institutions

---

<sup>1</sup> Principe fonctionnel de la division du travail politique pour Pierre Bourdieu : « Le champ politique est le lieu d'une concurrence pour le pouvoir qui s'accomplit par l'intermédiaire d'une concurrence pour les profanes ou, mieux, par le monopole du droit à parler et d'agir au nom d'une partie ou de la totalité des profanes. » BOURDIEU P., « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 36-37, 1981, p. 13.

centrales de l'activité politique, ne doit pas occulter les multiples relations qui, aujourd'hui comme hier, s'organisent entre le « pouvoir » (agents de l'État, responsables des partis, parlementaires, exécutifs locaux) et les innombrables porteurs d'intérêts (syndicats, représentants d'intérêt, corporations professionnelles, clubs, ligues, mouvements, associations, *think tanks*, etc.). Le récent regain d'intérêt scientifique pour les répertoires et les mécanismes de l'« influence » – et ceux qui voudraient « changer le monde sans prendre le pouvoir »<sup>2</sup> – ravive la *Group Theory of Politics* et nourrit une approche plus relationnelle de la production sociale du politique<sup>3</sup>. L'étude des mouvements sociaux, des lobbys ou du militantisme moral apporte en effet un éclairage sur les divers interstices entre le monde institutionnel de la politique et les entreprises de revendication, d'alerte et de pression. Ces entreprises, elles-aussi politiques à leur manière, ne sont pas neuves. Cependant les transformations contemporaines de l'activité politique montrent que les façons de faire entendre une cause auprès des décideurs se sont encore rationalisées et professionnalisées au cours des dernières décennies, entraînant un réarrangement du rôle des partis voire leur mise en concurrence dans le travail de médiation, de courtage et de représentation politiques des intérêts sociaux<sup>4</sup>.

La possibilité d'échanges formels entre mondes sociaux et monde politique suppose toujours que les premiers s'organisent et disposent de mandataires légitimes afin de pouvoir interpeler le second. Il y aurait là en quelque sorte une logique que l'on pourrait qualifier de fonctionnelle (et instrumentale) de la représentation politique des groupes sociaux, parce qu'au fondement du processus de reconnaissance d'un titre à parler au nom d'une partie de la société. Mais il faut considérer les variations que cette logique subit, dans le temps et selon les espaces sociaux, et qui sont engendrées par le style de l'État, les formes de la conflictualité sociale, les usages et tensions du jeu politique. En somme, l'observation du phénomène

---

2 NAQUET E., « Ligues et associations » in BECKER J.-J., CANDAR G. (dir.), *Histoire des gauches en France* (tome 2), Paris, La Découverte, 2004, p. 105.

3 OFFERLE M., « Groupes d'intérêt et action collective » in SOULET M.-H. (dir.), *Agir en société. Engagement et mobilisation aujourd'hui*, Fribourg, Academic Press Fribourg, 2004.

4 COHEN A. et al. (dir.), *Les formes de l'activité politique. Éléments d'analyse sociologique, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 2006.

gagne à apprécier chaque marché de la représentation politique dans ses spécificités, c'est-à-dire ses principes d'ordre (codes, cadres moraux et juridiques) et ses routines relationnelles (division du travail et interdépendances, formalité-informalité des espaces de transactions, propriétés des intermédiaires). L'histoire comparée des groupes de pression en France et aux États-Unis, par exemple, dénote de fortes différences quant à la reconnaissance accordée par les pouvoirs publics aux organisations représentatives et aux corps intermédiaires et, plus largement, aux agents du courtage politique. Ce dernier y prend des formes distinctes selon qu'il est opéré ici par des généralistes là par des spécialistes, par des porte-parole « issus du rang » ou des mercenaires de l'intermédiation<sup>5</sup>. En France, l'accès au statut d'interlocuteur valable et fiable de l'État passe par la structuration et l'unification que celui-ci exige voire impose aux porteurs d'intérêts catégoriels. Au-delà du seul prisme interniste qui focalise utilement l'analyse sur les luttes organisationnelles « du dedans », il faut donc se rappeler que l'unité d'une cause ou d'une catégorie à défendre se produit aussi avec/contre les pressions, incitations et facilitations « du dehors », en l'occurrence les stratégies d'adoubement du pouvoir et l'état concurrentiel du marché de la représentation politique<sup>6</sup>. En France, la genèse et le poids politique de certaines instances représentatives, tels que le MEDEF, le CNCM ou le CNJA, montrent que l'État contribue fortement à dessiner l'espace de la représentation légitime, quitte à faire prévaloir la compatibilité cognitive ou axiologique avec son projet de réforme sur les autres logiques de représentativité des groupes sociaux.

À partir d'interactions saisies au plus près des enquêtés, les auteurs réunis dans cette partie donnent à voir comment la logique fonctionnelle de la représentation politique des groupes sociaux est travaillée par les situations. Le grand intérêt de ces contributions est de déplacer l'analyse vers les représentés, sans perdre de vue les enjeux endogènes comme exogènes de leur mise en représentation. On y voit justement des individus collectivement confrontés au choix, plus ou moins libre, entre les diverses figures du représentant : porte-

---

5 Sur la situation étatsunienne, voir SMITH M., *American Business and Political Power. Public Opinion, Elections, and Democracy*, Chicago, University of Chicago Press, 2000.

6 BOLTANSKI L., *Les Cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Minuit, 1982.

parole, leader, délégué, permanent, médiateur, courtier, avocat... La lecture croisée de ces contributions permet, en premier lieu, d'actualiser notre compréhension des liens étroits entre milieux sociaux et rapport de représentation. Elle porte également un éclairage renouvelé et situé sur les ambiguïtés du référent démocratique dans les univers organisationnels. Enfin, elle nous offre une matière vivante pour mieux percevoir la contiguïté entre les modes de structuration des activités d'une société et les multiples configurations où ses membres se servent des organisations qu'ils servent.

### *Les cadres sociaux du « faire groupe »*

Quand, pourquoi et comment un groupe social se dote-t-il de représentants ? La question possède un intérêt sociologique inaltérable. L'étude de la vie des groupes, où s'organisent la plupart des relations sociales, est d'ailleurs au fondement de la tradition sociologique<sup>7</sup> qui établit précocement des corrélations entre les formes de la matrice sociale, son ordre relationnel et les motivations des individus à se constituer initialement en groupe ou décider de coordonner leurs actions. La sociologie des « groupements » de Max Weber<sup>8</sup>, qui vise à recenser et typifier ces corrélations dans différentes sociétés historiques, le conduit à la certitude que « l'"existence" d'un groupement dépend entièrement de la "présence" d'un dirigeant ou éventuellement d'une direction administrative »<sup>9</sup>. Pour Émile Durkheim, la forme des groupes qui prennent en charge les activités sociales reflète également – et institutionnalise – les « conditions fondamentales de la solidarité ». Ainsi, dans les « sociétés politiques », c'est-à-dire dotées d'un système politico-administratif complexe, la structuration et la direction organiques des groupes est directement induite par la différenciation poussée des

---

7 NISBET R., *La tradition sociologique*, Paris, PUF, 2012 (1966), chapitre 3.

8 Définissant la « sociation » (« compromis d'intérêts motivé rationnellement en valeur ou en finalité », par opposition à la « communalisation » basée un fondement affectif ou traditionnel) qui nous intéresse ici, il y examine les liens entre « rapport de représentation » et « principes de domination ». Cf. WEBER M., *Économie et société* (t. 1), Paris, Pocket, 1995 (1971), p. 78 et s.

9 *Ibid.*, p. 89.

activités<sup>10</sup>. Sans abonder à la grille de lecture fonctionnaliste du précédent, Norbert Elias lie également la (sur)vie du groupe à l'existence d'une direction et démontre que la désignation d'un chef ou d'un représentant procède toujours des ordres de contrainte de la société. Lesquels, dans les sociétés marquées par « l'allongement des chaînes d'activités », sont fortement prescrits par les mœurs ou le droit, et régulés par l'État. Autre illustration que « l'habitus psychique des individus et les structures de leur société se correspondent mutuellement et se modifient corrélativement »<sup>11</sup>.

La façon dont des groupes se forment, s'organisent et agissent à travers leurs porte-parole ne tient donc pas du hasard mais bien des cadres sociaux dominants où les individus puisent tant leurs raisons pratiques que morales. Il en va ainsi des conceptions vernaculaires de coopération, de solidarité ou d'autorité sur lesquelles se fondent le processus de groupement et ses mécanismes de délégation. Selon le principe de « conductivité des structures sociales »<sup>12</sup>, tout travail collectif d'objectivation qui tente le passage d'un projet de coopération stratégique à l'existence effective d'un groupe reste donc indexé, de près ou de loin, sur le système des représentations socialement reconnues. Si *faire groupe* est un processus d'institutionnalisation à double sens – recherche d'une objectivation interne du collectif et d'une reconnaissance externe –, la conduite des individus ainsi mobilisés doit se comprendre comme la combinaison de leurs intentions stratégiques (ressources, définition de la situation) et de rationalités qui leur sont extrinsèques<sup>13</sup>. En choisissant de décrire la genèse du travail d'objectivation – ou de désobjectivation–réobjectivation – des groupes qu'ils étudient, les auteurs réunis dans cette partie donnent justement à voir des *entrepreneurs de groupe* aux prises avec ces tensions « du dedans » et « du dehors ». Pour s'imposer comme interlocuteur légitime du pouvoir à Paris, Rincón Grande, Berlin ou Bruxelles, ils doivent tout en même temps opérer

---

10 Voir DURKHEIM É., *De la division du travail social*, PUF, 1967 (1893), chapitre 1.

11 ELIAS N., *La société des individus*, Paris, Fayart, 1991, p. 78.

12 Cf. DOBRY M., « Variation d'emprise sociale et dynamique des représentations » in DUPRAT G. (dir.), *Analyse de l'idéologie*, Paris, Galilée, 1980.

13 Selon le précepte méthodologique, reformulé par Bernard Lahire, de se prémunir contre « les effets pervers de l'objectivation des stratégies ». Cf. LAHIRE B., *L'esprit sociologique*, Paris, La Découverte, 2007, p. 129 et s.

une mise en ordre de leurs lignes et principes d'action<sup>14</sup>, se façonner une crédibilité politique fondée sur l'expertise<sup>15</sup> et/ou la représentativité, se conformer aux cadres formels (juridiques, procéduraux) et informels (le dicible et le pensable prescrits par l'espace autorisé de négociation) de la reconnaissance par les détenteurs de l'autorité publique. Quels que soient les intérêts à défendre ou la cause à faire entendre, l'accès aux arènes de la représentation légitime impose donc la performance d'un « nous » à la fois socialement et politiquement consistant qui passe par une opération d'inclusion-exclusion des ressortissants de la cause. Cette « circonscription du groupe » qu'analyse É. Roullaud à propos de la Coordination Européenne-Vía Campesina. Parce qu'ils escomptent des soutiens et du crédit politiques en devenant les avocats d'une revendication, les responsables politiques doivent pouvoir s'assurer qu'ils négocient avec le bon interlocuteur. Le délégué ou porte-parole doit être dûment mandaté, dépositaire d'une autorité à engager la conduite future des membres du groupe, de sorte que soient garanties des rétributions électorales en échange de leur travail de courtage des revendications du groupe vers l'espace de la décision politique. Les tractations autour de ce contrat de clientèle sont très bien décrites par M. Baloge, dans son analyse comparée de la défense de certaines catégories de contribuables en France et en Allemagne, et par C. Floderer étudiant les marchandages pour loger les « pauvres » de Pavas. Cet enjeu (garantir la réalité et la légitimité d'un titre à parler au nom d'un groupe social) dans l'enjeu (établir le principe du courtage vers le politique d'une demande) accroît sensiblement les effets de conformation au modèle de référence de la représentation des groupes sociaux, sans échapper à ses paradoxes.

---

14 BENFORD R., SNOW D., « Framing Processes and Social Movement : An Overview and Assessment », *Annual Review of Sociology*, 2000, 26.

15 DUMOULIN L. *et al.* (dir.), *Le recours aux experts : raisons et usages politiques*, Grenoble, PUG, 2005.

## *Le rapport de représentation des groupes ou la démocratie en trompe-l'œil*

Dans la recherche d'un accès aux arènes de la représentation sociale, le problème se pose pour le groupe d'octroyer à certains de ses membres un titre à parler en leur nom, voire un titre à agir pour leur compte. L'enjeu porte sur le mode de désignation et le périmètre du mandat à re-présenter le groupe, c'est-à-dire littéralement l'incarner, le rendre physiquement présent auprès des responsables politiques, parler et même décider en son absence. De même que les motivations et façons de faire groupe, ces négociations pour le porte-parolat ne s'opèrent pas dans un vide sociologique. Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, les principes d'organisation et de représentation des groupes sont souvent bornés par le droit et la théorie politique diffuse. Les entrepreneurs de groupe doivent en effet, dans la plupart des cas, d'abord répondre aux exigences de légalité<sup>16</sup>. Or, presque partout<sup>17</sup>, les lois encadrant l'activation du droit d'association disposent strictement des règles et des rôles organisationnels, et imposent d'introduire le principe du vote pour arrêter les statuts, valider un bilan d'activités, déléguer des mandats. On retrouve là l'origine de deux paradoxes du tropisme démocratique contemporain, puissamment illustrés par les contributions. Premier paradoxe : si l'appareillage en représentation de tout groupe organisé est aujourd'hui volontiers référé au modèle de la représentation démocratique – parangon du principe représentationnel –, l'ingénierie électorale ne peut seule forclure la pérennité des représentants. Dans certaines configurations, l'établissement comme l'exercice du contrat de représentation est contraint ou contesté par les exigences des mandants qui, d'une part, revendiquent leur participation active et continue aux destinées du groupe et, d'autre part, sont attentifs à la représentativité (sociale, idéologique religieuse ou ethnique) des mandataires. De sorte que « l'autorité constituée » *par* le groupe *sur* le groupe s'en trouve sérieusement conditionnée, quand elle ne devient pas impossible. Complication constitutive de « l'administration

---

16 Sans le développer ici, on ne peut occulter le cas des groupes s'inscrivant délibérément en dehors de la légalité, par conviction révolutionnaire, bannissement des autorités ou après avoir fait le choix de la violence.

17 Par ex., sur l'associationnisme dans l'Afrique sub-saharienne : PONCELET M. *et al.*, *Les ONG en villes africaines*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, 2005.



démocratique directe » propre aux sociétés modernes, observait déjà Weber : fondamentalement instable car le « maître » de l'organisation peut passer et se percevoir comme le « serviteur » de ses membres, car aussi de nouveaux prétendants à la direction du groupe sont toujours prêts à surgir pour lui contester sa légitimité<sup>18</sup>.

L'histoire des corporations, jurandes, confréries ou universités du Moyen-Âge, toutes établies sur le vote (décision majoritaire ou *maior pars*, cooptation) contre les principes héréditaires régissant alors le monde seigneurial, nous rappelle qu'une « société élective » n'est pas toujours démocratique<sup>19</sup>. Dans ces sociétés électives, la pérennité et la légitimité du représentant procédaient d'autres raisons (ancienneté, charisme, efficacité, clientélisme, pressions) que du seul suffrage. Or, cet état de chose n'appartient pas seulement aux sociétés d'Ancien Régime. C'est là le deuxième paradoxe, car la prégnance du prisme démocratique, nourrie de la théorie politique contemporaine<sup>20</sup>, conduit aujourd'hui à faire de la représentation des gouvernants dans les régimes démocratiques – celle du mandat électif procédant du suffrage universel – le type paradigmatique contemporain de la représentation. Cependant, même si elle y est fortement revendiquée, la « démocratie » demeure difficilement transposable dans la vie des groupes sociaux qui dérogent à la plupart de ses conditionnalités. En effet, y sont souvent institutionnalisés l'asymétrie statutaire des rôles et des positions, la dissociation des collèges électoraux (par corps, rang, grade, statut, etc.), le principe de cooptation, la monopolisation des ressources communes, l'encadrement de l'action et de l'expression par des règlements, des formulaires et des procédures<sup>21</sup>. En somme, la « base » n'y jouit généralement des attributs de l'individu démocratique que sous des formes dérivées ou incomplètes<sup>22</sup>. Autre

---

18 Voir WEBER M., *La domination*, Paris, La Découverte, 2013, p. 52-58.

19 Voir Christin O., *Vox populi. Une Histoire du vote avant le suffrage universel*, Paris, Seuil, 2014, p. 41 et 81 et s.

20 Pour une critique, voir WEDEEN L., « Concepts and commitments in the study of democracy », in SHAPIRO I., et al. (dir.), *Problems and Methods in the Study of Politics*, Cambridge, Cambridge University press, 2004, p. 278-279.

21 HIBOU B., *La bureaucratisation du monde à l'ère néo-libérale*, Paris, La Découverte, 2012.

22 SUAUD Ch., « Le mythe de la base. Les États Généraux du développement agricole et la production d'une parole paysanne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 52-53, 1984.

complication constitutive de « l'administration démocratique directe » : démocratique, au vrai, uniquement dans ses présupposés – ni autocratie ni patrimonialisme – relatifs à la dévolution et à la limitation des mandats de direction<sup>23</sup>. Y compris dans les sociétés démocratiques actuelles, l'égalité juridique, l'universalité du suffrage, la pratique de la délibération ou l'existence d'un espace ouvert d'expression critique caractérisent la vie citoyenne mais ne sont pas l'ordinaire des organisations. Ce qui n'y empêche pas, du fait de la mise en abyme social du principe de représentation déjà évoquée, les références et les revendications que l'idéal démocratique suscite. Cette tension, peut-être inconciliable d'ailleurs, contribue à introduire des quiproquos, nourrir des protestations et cristalliser les conflictualités autour du rapport de représentation comme le montrent les organisations étudiantes étudiées par Julie Le Mazier, Julie Testi et Romain Vila

Fondé sur un engagement volontaire et la convergence manifeste d'intérêts moraux ou matériels, la sociation (sur)vit, au fond, tant que ses membres soit ne disposent d'aucune autre option, soit ont la garantie (ou partagent la certitude) que les dividendes symboliques ou positifs de l'association sont supérieurs à ses défauts. Le désajustement, le déplaisir à participer ou servir une organisation peuvent avoir différentes causes<sup>24</sup>. Cependant, la défection tient au désir de se désolidariser mais aussi à l'examen des facteurs exogènes que sont l'état du marché social de la défense des intérêts et des risques de la mobilité (possiblement comprise comme déloyauté ou trahison). C'est dans cette appréciation située et subjective des coûts de l'*exit* que la contestation interne – *voice* – trouve ses raisons<sup>25</sup>. Mais la critique ou la contestation des représentants peut aussi participer d'un *habitus* militant qui valorise les droits d'expression de la base voire son contrôle inaliénable sur l'organisation. Des enquêtes portant sur les structures « basistes » des années 1970 en France ou sur les mouvements des années

---

23 Cf. WEBER M., *La domination, op. cit.*, p. 52.

24 LAGROYE J., SIMEANT J., « Gouvernement des humains et légitimation des institutions », in FAVRE P. et al. (dir.), *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.

25 HIRSCHMAN A. O., *Exit, Voice, and Loyalty. Responses to Decline in Firms, Organizations, and States*, Harvard University Press, Cambridge (Mass.) – Londres, 1970, p. 76 et s.

1990 inspirés de leur modèle alternatif de représentation ont mis au jour les fondements idéologiques d'un rejet des « dérives » caractéristiques des organisations traditionnelles<sup>26</sup>. Expériences d'objectivation et de structuration éphémères de groupes contestataires, les « coordinations » ont ainsi cherché à se structurer en tentant d'éviter la verticalité et la sédimentation pyramidale des organisations classiques<sup>27</sup>. Plus récemment, les mobilisations d'« alters » affirment un égalitarisme radical dans la conduite de l'action collective, cherchant à inventer un contre-modèle à la gangue notabiliaire supposément secrétée par les partis et les syndicats installés<sup>28</sup> et se comportant en propriétaires de la cause et des groupes sociaux qu'ils affirment représenter.

***Ce qu'être représenté·e·s veut dire :  
les enjeux de la mise en représentation***

Cette disparité dans la problématisation du rapport de représentation démontre, s'il en était besoin, que l'expérience concrète des groupes met toujours à l'épreuve le modèle de représentation socialement dominant. En s'intéressant à la genèse négociée, parfois contrariée, de la mise en représentation des groupes qu'ils étudient, les auteurs invitent à repenser – c'est-à-dire à dénaturiser le regard sur – l'appareillage représentatif de toute cause pour lui restituer sa dimension de compromis provisoire. Combinat complexe, la double légitimité du mandataire semble *a priori* se construire principalement sur les attributs et dispositions à représenter fidèlement la base (Le

---

26 Tels les mouvements de « sans » : MOUCHARD D., *Être représenté. Mobilisations d'"exclus" dans la France des années 1990*, Paris, Economica, 2009, p. 117 et s.

27 Elles invitent aussi à considérer les temporalités différenciées du *faire groupe*. AGUITON (C.), CORCUFF (Ph.), « Mouvements sociaux et politique : entre anciens modèles et enjeux nouveaux », *Mouvements*, 3, 1999.

28 « Contre la forme du parti ou du syndicat fortement centralisée et hiérarchisée, dotée de porte-parole dont la permanence manifeste la loi d'airain de l'oligarchie, les alters défendent des formes d'association souples [...] dont le fonctionnement repose davantage sur la participation que sur la délégation, sur le consensus plutôt que sur le vote majoritaire, sur la libre circulation de la parole plutôt que sur l'émergence de porte-parole ». Cf. AGRIKOLIANSKY É., « La démocratie entre valeurs et pratiques : la cas des mouvements altermondialistes lors du deuxième forum social européen » in NEVEU C. (dir.), *Cultures et pratiques participatives : perspectives comparatives*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 33-34.

Mazier *et al.*, Roullaud). Toutefois, la compétence et la crédibilité du mandataire à agir sur les scènes de la représentation peuvent s'avérer dans certaines situations plus déterminantes (Floderer, Michel). Car les espaces et les partenaires spécifiques où s'exerce le titre à parler au nom du groupe conditionnent fortement le profil et les prérogatives de son détenteur (Baloge). Concernant les univers de la décision politique, l'allongement des chaînes d'activité, la technicisation, la médiatisation et la procéduralisation y introduisent une nouvelle division du travail. Les conditions d'acceptation (ou de reconnaissance, plutôt) comme interlocuteur légitime auprès des responsables politiques ou comme membre d'un groupe consultatif d'experts contraignent de s'y faire représenter par des professionnels de la représentation. Le lobbyiste de métier s'y substitue alors au délégué de l'organisation. Effets de la médiatisation croissante des affaires publiques, la visibilité publique, la couverture médiatique et les mouvements d'opinion (notamment sur les réseaux sociaux) constituent désormais des paramètres du jeu, et donc de la réussite de toute action organisée. À côté des spécialistes en relations publiques, en relations-presse et en web-stratégie, les ONG s'adjoignent ainsi les services de professionnels du plaidoyer (*advocacy officers*)<sup>29</sup>. La professionnalisation des mobilisations et la transnationalisation des causes se traduisent aujourd'hui par la création de labels dans les domaines de l'action humanitaire, des entreprises morales (droits de l'homme, lutte contre la corruption, écologisme, etc.) ou du développement – *e. g.* World Wildlife Fund, Transparency International... – dont l'obtention permet d'accéder à une reconnaissance immédiate de la part des autorités, des médias et des autres ONG.

Si le principal capital du représentant demeure sa valeur fiduciaire<sup>30</sup>, cette dernière tend, semble-t-il, à puiser davantage aujourd'hui dans le professionnalisme que dans les attributs de similitude ou d'empathie avec la base. Parfois, il ne s'agit plus tant de choisir un délégué disposant des qualités personnelles lui permettant de personnifier l'histoire et les valeurs du collectif, selon un rapport

---

29 OLLION É., « Summits of Information. Advocacy Officers, Journalists, and the Making of International Summits », *Qualitative Sociology*, 33(3), 2010.

30 BOURDIEU P., « La représentation politique », art. cit.

mimétique du délégué au groupe<sup>31</sup>, que de se doter d'un spécialiste pouvant attester de ses compétences dans le métier de courtier appointé (H. Michel). Les contributions incitent donc à distinguer les groupes selon l'univers social d'existence et les motivations de leur sociation, et revenir ainsi aux sources de la tradition sociologique. Ainsi, la réalité de chaque situation peut s'approcher de l'un des deux types polaires constitués, d'une part, des processus de groupements fondés sur le militantisme moral<sup>32</sup>, animés par des individus politisés qui ne se mobilisent pas nécessairement pour leurs intérêts propres et, d'autre part, des groupements générés par l'adaptation instrumentale d'intérêts convergents et initiés par les bénéficiaires directs de la mobilisation. Dans le premier type, le rapport de représentation est mis à l'épreuve d'un idéal démocratique de représentativité, de participation et d'égalité. Dans le second, il est déterminé par l'utilité et l'efficacité. La prégnance des raisons culturelles et idéologiques semble conditionner l'attraction vers le premier type (Le Mazier *et al.*), les raisons économiques, en haut comme en bas de l'échelle sociale au second (Baloge, Floderer et Michel). Le cas traité par É. Roulland, relevant finalement autant de logiques idéologiques que catégorielles, est tiraillé entre les deux types. Au fond, les façons dont les membres d'un groupe se représentent leur représentation en politique nous informe sur les multiples conditionnalités de la fabrication collective d'un mandataire et qui dépendent de la combinaison de plusieurs facteurs : niveau d'objectivation du groupe ; fragmentation ou homogénéité des intérêts à défendre ; caractère universel (extrinsèque) ou catégoriel (intrinsèque) desdits intérêts ; état du marché social de la représentation légitime (libéral ou administré ; oligopolistique ou monopolistique). Si l'échelle d'observation qu'ils privilégient est d'abord microsociologique, les textes qui suivent ont le mérite de restituer la prégnance des logiques macrosociales et de temps long de la production des représentants. Logiques qui débordent – et échappent pour partie à – l'univers d'expérience des enquêté·e·s.

---

31 PUDAL B., PENNETIER C., « Écrire son autobiographie (les autobiographies communistes d'institution, 1931-1939) », *Genèses*, 23, 1996.

32 REYNAUD E., « Le militantisme moral » in MENDRAS H. (dir.), *La sagesse et le désordre*, Paris, Gallimard, 1980.